



legiNot
NOTAIRE
CHASSELAY

SELARL GIDON, RICHARD & Associés

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR - SUCCESSION

04 78 47 65 18
etude69043.chassela
y@notaires.fr
315, chemin du
Cuchet
69380 CHASSELAY
www.legiNot.fr

SUCCESSION DE : - Date du décès :

NOTAIRES ASSOCIÉS

Karine GIDON
Axel RICHARD

NOTAIRE

Maité PALAZZOLO

NOTAIRES ASSISTANTS

Clémence MAIRE
Catherine PATUREL

COLLABORATEURS

Clémence BARANI
Charline BRUCHON
Vanessa FABRER
Séverine FRENGUIAN
Kilian LAPERDRIX-
ARBANE

COMPTABILITÉ

Alexandre CHODACKI

FORMALITÉS

Magaly FERREIRA
Marie-Carmen
HERNANDEZ

RÉCEPTION

ÉTAT-CIVIL

- Extrait d'acte de décès ou bulletin de décès
- Copie de la donation entre époux ou Original du testament
- Copie du (ou des) livrets de famille de la personne décédée et de tous les héritiers, en ce compris la dernière page sans enfants
- Copie du contrat de mariage ou du contrat de PACS ou du jugement de divorce de la personne décédée et de tous les héritiers
- Adresse et profession de la personne décédée et de tous les héritiers

ACTIF MOBILIER

- Nom et adresse des banques ou établissements financiers
- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire ou identité du comptable de la personne décédée
- N° de sécurité sociale :
- Carte grise du ou des véhicules automobiles et avis de valeur
- Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux - document original
- Parts ou actions de société, copie des statuts, valorisation des parts ou actions
- Si souhait de dissolution -> dans le mois du décès = moins de frais

ATTENTION : s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.

ACTIF IMMOBILIER

- Titres de propriété des biens immobiliers (maison, appartements ou terrains)
- Syndic de copropriété
- Association syndicale libre
- Contrats de location du logement de la personne décédée ou des biens dont elle est le bailleur

PASSIF

- Aides sociales perçues
- Dernier avertissement et déclaration concernant l'impôt sur le revenu et l'IFI

Droit de l'immobilier - Droit du crédit - Droit de la famille - Gestion de patrimoine - Droit des sociétés - Droit commercial - Droit des affaires - Droit des collectivités - Droit rural

Successeurs de Maîtres A. GIDON, L. BOTTON, P. GAREL-GALAIS, C. BOREL-GIRAUD, J. ROCHE -

- Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)
- Dernières factures (eau, électricité, gaz, ou autres)
- Sommes dues au jour du décès et réglées après le décès (travaux, prestations, etc..)

DIVERS

- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire)
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation
- RIB dûment signé du conjoint survivant et de tous les héritiers

Prévoir le versement d'une provision sur frais de 300 €
